



**Ministère de l'Environnement de l'Energie et de la Mer**  
**SERVITUDES RADIOELECTRIQUES CONTRE LES OBSTACLES**  
**CENTRE : Aéroport de Fort de France- Aimé Césaire**

N° ANFR : 972-024-0001  
 N° : 2017-003-PT2

ECHELLE : 1/10000 Date : vendredi 10 février 2017

**REMARQUE**  
 L'environnement est pris en l'état, au jour de l'établissement de ces servitudes, sans qu'aucune mise en conformité des obstacles existants ne soit envisagée

**LEGENDE**

- ✕ Point de référence
- Zone primaire
- Zone secondaire
- Secteur de dégagement
- Limites d'égalité contraintes
- ▨ Zone de servitude particulière définie dans le mémoire explicatif
- Niveau Départemental
- Niveau Communal

Distance par rapport au point de référence en mètre  
 Altitude NGF maximale constructible en mètre

Point	Equipement	Cote sol(NGM) (en mètres)	Coordonnées géographiques (Latitude, Longitude)
A	Tour de contrôle et FH vers gonio et FH vers radar	2	(14°35'39,3"N, 61°0'15,8"O)
B	moré vert et transpondeur	7	(14°35'26,7"N, 61°1'22,3"O)
C	VOR doppler - DME	6	(14°35'38,2"N, 60°59'11,6"O)
D	Radiophare d'alignement de piste 10 (ILS-LOC/10)	1	(14°35'24,1"N, 61°0'55,7"O)
E	Radiophare d'alignement de descente de piste 10 (ILS-Glide/10) et mesureur de distance d'atterrissage omnidirectionnel (DME)	2	(14°35'20,7"N, 61°0'4,8"O)
F	Radiobalise MF	3	(14°35'21"N, 61°0'1"O)
G	Radiogoniomètre Interféromètre VHF + FH vers tour de contrôle FH vers AA vert pré	2	(14°35'40,68"N, 61°0'16,05"O)

